



FORMATION EN DROIT SOCIAL

L'articulation entre la procédure prud'homale et les procédures collectives

PROGRAMME

8h30 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS

MATINEE (9h-12h30)

Propos introductifs : Jane BECKER, Avocate au Barreau de Marseille

❖ L'INCIDENCE DES PROCEDURES COLLECTIVES SUR LES PROCEDURES PRUD'HOMALES (EN COURS OU A VENIR)

Intervenants : Claire ASTRUC, Avocate au Barreau de Marseille
Thomas HOLLANDE, Avocat au Barreau de Paris
Philippe THIAULT, Avocat au Barreau de Bourges

➤ LES DIFFICULTES PROCEDURALES :

La poursuite régulière de l'instance prud'homale en cours en cas de redressement ou liquidation judiciaire
La régularité des instances prud'homales introduites après le jugement d'ouverture de la procédure collective
Les difficultés spécifiques des entreprises défaillantes hors ou post procédure collective

➤ LES DIFFICULTES DE FOND :

Temps d'échange et de réflexion avec la salle sur l'argumentaire de l'AGS-CGEA relatif à la faute détachable du dirigeant et les stratégies à adopter

12h30 – 13h45 : PAUSE DEJEUNER

APRES-MIDI (13h45-17h)

❖ L'EXECUTION DE LA DECISION PRUD'HOMALE RENDUE :

Intervenants : Philippe THIAULT, Avocat au Barreau de Bourges
Me Hamida RADHOUANI, Mandataire judiciaire de la SAS LES MANDATAIRES

La procédure de demande d'ouverture d'une Procédure Collective devant le Tribunal des Activités Économiques
Les différentes obligations du mandataire en fonction du type de procédures collectives ;
Les difficultés relatives à l'AGS-CGEA dans l'exécution des décisions

PISTE DE REFLEXION FINALE : POSSIBILITE D'ACTIONS DE DISSUASION/SANCTIONS CONTRE LES DIRIGEANTS DEFAILLANTS